

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 NOV. 2017

3435



FRAKTION

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 8 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet de l'énergie nucléaire.

Le ministre de l'Écologie français, Nicolas Hulot a annoncé le 7 novembre que la France ne pourra pas tenir l'objectif de réduire à 50% l'électricité du nucléaire d'ici 2025.

Madame la Ministre de l'Environnement a réagi à cette nouvelle sur les réseaux sociaux en annonçant que « Drock muss demno grad elo weidergoen »

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- De quelle manière Madame la Ministre veut-elle faire «pression» afin de persuader les autorités françaises de fermer prématurément les centrales nucléaires ?
- Madame la Ministre envisage-t-elle de se concerter avec les régions limitrophes (la Sarre, la Rhénanie-Palatinat) avant d'entamer une action quelconque ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marco Schank  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Luxembourg, le 7 DEC. 2017

Département de l'environnement



Service central de législation  
Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement

**Objet :** Question parlementaire n°3435

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3435 de l'honorable député Monsieur Marco Schank tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,

Carole Dieschbourg

**Réponse de Madame la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3435 du 8 novembre 2017 de l'honorable député Monsieur Marco Schank**

***De quelle manière Madame la Ministre veut-elle faire «pression» afin de persuader les autorités françaises de fermer prématurément les centrales nucléaires ?***

L'honorable député fait référence à ma réaction après l'annonce du ministre de la Transition écologique et solidaire français Nicolas Hulot qui a estimé qu'il serait « difficile » d'atteindre l'objectif de réduction à 50% de l'électricité nucléaire, fixé par la loi de transition énergétique votée en 2015.

Même s'il ne m'appartient pas de me prononcer sur les décisions politiques de la France en matière d'approvisionnement énergétique, j'ai fait part à mon homologue français de mes très vives préoccupations à l'égard de sa décision. Je ne peux que déplorer ce positionnement qui influencera irrémédiablement les choix stratégiques de l'opérateur de la centrale de Cattenom.

Je voudrais rappeler que le gouvernement luxembourgeois suit de près, et cela de longue date, les mesures prises par les autorités françaises vis-à-vis de la centrale nucléaire de Cattenom. Le sujet figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions bilatérales à haut niveau entre délégations des deux pays et continuera d'être poursuivie sur le plan diplomatique et politique.

Par ailleurs, le Luxembourg se dote de moyens juridiques efficaces afin de pouvoir davantage attirer l'attention sur le non-sens économique de l'énergie nucléaire. En effet, face à l'essor des énergies renouvelables, dont l'utilisation devient de plus en plus rentable, la filière nucléaire se heurte à une perte de compétitivité, peine à mobiliser les moyens financiers nécessaires à son développement et doit faire appel à des aides étatiques conséquents.

Ainsi, afin de prendre clairement position contre la distorsion de concurrence en défaveur des énergies renouvelables, le Luxembourg appuie le gouvernement autrichien dans le cadre de son recours en annulation contre la décision de la Commission européenne relative à l'approbation du subventionnement de la centrale nucléaire « Hinkley Point C » au Royaume-Uni, exploitée par EDF. Les plaidoiries se tenaient le 5 octobre 2017 devant le tribunal de l'UE à Luxembourg et un jugement sera pris au cours de l'année 2018.

De plus, et à l'instar du gouvernement autrichien, je vais déposer sous peu un projet de loi adopté lors du Conseil de gouvernement du 22 novembre 2017 sur la responsabilité civile en matière de dommages en relation avec un accident nucléaire. Les conventions internationales en la matière ne couvrant que de manière insatisfaisante la réparation des dommages résultant d'un accident nucléaire, le projet de loi, élaboré en étroite collaboration entre les Ministères de la Justice, de la Santé et du Développement durable et des Infrastructures, vise à améliorer les droits de dédommagement des victimes potentiels en cas d'accident. En même temps il matérialise le risque financier des opérations nucléaires en cas d'accident qui ne sera plus plafonné.

Un régime national en matière de responsabilité nucléaire opposable à un pays tiers pourra mettre l'accent sur les coûts et risques du nucléaire et contribuer à une augmentation de la visibilité et de la force de persuasion du Luxembourg, surtout lors des discussions sur l'échéancier de sortie du nucléaire et des choix à faire sur les sites nucléaires et réacteurs destinés à être fermés.



***Madame la Ministre envisage-t-elle de se concerter avec les régions limitrophes (la Sarre, la Rhénanie-Palatinat) avant d'entamer une action quelconque ?***

Il me semble très important d'associer les régions limitrophes, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, à toutes nos démarches. Les ministres responsables ont été informés sur notre projet d'un régime national en matière de responsabilité nucléaire. Le Luxembourg, par le biais du département de l'environnement, assiste également en tant qu'observateur aux réunions de « l'alliance des régions pour une sortie du nucléaire au niveau européen ».

Par ailleurs, j'aimerais aussi davantage renforcer la coopération politique entre les pays qui partagent la vision que l'énergie nucléaire n'est pas compatible avec un développement durable. La coopération étroite établie entre le Luxembourg et l'Allemagne, initiée sous ce gouvernement, a joué dans ce domaine un rôle prépondérant, et le gouvernement cherchera à consolider cette alliance avec le prochain gouvernement allemand.

